



Présents : Mickaël Le Bouquin, Thomas Le Mons, Charlotte Faillé, Bruno Cartier, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Frédéric Texier, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëtitia Delahaye, François Gautier, Vanessa Jussienne, Benoît Dassé, Vanessa Pollet, Cédric Alix, Maëlle Delamarre, Anaëlle Gougeon.

Était représenté : Alain Buisson par Bruno Cartier.

Secrétaire de séance : Vanessa Pollet.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2022, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Eclairage public : extension liaison douce lotissements Le Placis Plisson

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison douce entre le lotissement Le Placis Plisson et les lotissements Brocéliande et La Lande Caresmel, pour des raisons de sécurité, il est souhaitable de prévoir un éclairage public. L'avant-projet sommaire a été réalisé par le SDE 35. Le coût des travaux est estimé à 54 012,53 €. Le taux de subvention est de 20 %. Le montant restant à la charge de la commune est de 43 210,02 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le projet d'extension du réseau d'éclairage public sur la liaison douce entre ces lotissements,

ACCEPTTE le plan de financement et le versement de la participation communale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDE 35 pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

3. Liaisons douces : cheminement piétons Le Bois Beau

Dans le cadre de l'aménagement des liaisons douces, deux devis ont été reçus pour le sentier reliant la Salle Goulvent à l'impasse des Hirondelles :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'AMENAGER le chemin allant de la salle Goulvent à l'impasse des Hirondelles,

DE RETENIR le devis de l'EURL ADTPS pour 18 535 € HT

DE DEMANDER une subvention exceptionnelle à la communauté de communes pour la partie longeant la crèche,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire.

4. Liaisons douces : cheminement piétons Le Placis Plisson et Voie de contournement S-E

Sujet reporté.

5. Fresques murales

Dans le cadre de son projet d'école, un projet de création de fresques murales a été proposé par l'école publique Henri Dès. Ce projet s'inscrit également dans l'objectif d'embellissement et de « végétalisation » de l'espace de cour. Deux lieux sont visés : Le mur d'aplomb sous la cour haute (ancien parking enseignants) et préau maternelle. La commission enfance propose d'inscrire ce projet dans le parcours « Art-culture-numérique » du PEDT 2021-2025 et de l'étendre plus largement sur la commune, en ajoutant a décoration du transformateur

ENEDIS rue de Rennes et le mur du parking du terrain de sport. ENEDIS subventionne à hauteur de 750 € par transformateur.

2 devis ont été reçus, STRAT OSTER pour 4 153 € et ROAZHON COLORS pour 7 358 €.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (F. Texier), décide

DE RETENIR le devis de STRAT OSTER pour la somme de 4 153 €,

DE SOLLICITER une subvention auprès d'ENEDIS,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

6. Terrain synthétique – contrat de maintenance

La société Field services propose un contrat de maintenance pour un entretien amélioré 1 fois par an du terrain synthétique, pour la somme de 1 950 € HT par an. Cet entretien prévoit : Nettoyage, décompactage, tamisage des déchets et aspiration des particules fines. et Contrôle des zones sollicitées et intervention au besoin.

Le conseil municipal, par 16 voix pour, 3 abstentions (W. Le Rouzès, L. Delahaye, M. Delamarre) accepte le contrat de maintenance proposé par la Société Field et d'autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

7. Application mobile IntraMuros

L'application mobile IntraMuros permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. Les administrés reçoivent les alertes de la mairie directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques. Ils utilisent les services que la commune met à leur disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces. L'abonnement est de 45 € HT par mois, soit pour 1 944 TTC pour la période du 1/7/2022 au 1/7/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de souscrire au contrat d'acquisition et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile IntraMuros pour une période de 3 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat.

8. Indemnité de gardiennage

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2022 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 479 € qui sera versée à Monsieur SAGET Jean-Claude.

9. Maison de santé pluridisciplinaire – TVA

Sujet annulé.

10. Subventions associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions de DECLIC et du Comité des fêtes pour l'année 2022, comme suit :

- ✓ Association DECLIC : 11 876,27 €
 - ✓ Comité des Fêtes - fête locale 1 600 €
 - ✓ Comité des Fêtes – feu d'artifice 2 800 €.
-
-

11. Finances : mise en place de la nomenclature M 57

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023, pour l'ensemble des budgets.

12. Publicité des actes

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité doivent être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique (décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021).

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera faite sous forme électronique.

13. Dispositif argent de poche

16 jeunes ont candidaté pour le dispositif « Argent de poche ». 1 jeune ne s'est pas présenté à l'entretien. Suite aux entretiens avec les élus, le conseil décide de n'en retenir que 14.

14. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation au droit de préemption urbain :

- ✓ Pour la propriété bâtie, située 6 rue du Champ Fleuri, cadastrée D n° 812 et 581, d'une contenance de 609 m² et appartenant à Mr et Mme PILLON Philippe et Elisabeth.
- ✓ Pour la propriété bâtie, située 32 rue de Rennes, cadastrée AB n° 330, d'une contenance de 763 m² et appartenant à Mr PASCO Jean-Luc.
- ✓ Pour la propriété bâtie, située 2 résidence Plein Sud, cadastrée D n° 836 d'une contenance totale de 249 m² et appartenant à Mr et Mme COINDET René et Agnès.

Devis signés :

Société	Objet	Montant
ATPI	Remplacement de 2 vérins de châssis de désenfumage à la salle multifonctions	717,00 € HT
DOD	Pulvérisation à batterie et lance	507,01 € HT
SPORTINGSOLS	Reprise impact sol	980,00 € HT
AU BOIS DES LUDES	Animation Soirée jeux « Polar » - bibliothèque	218,00 €
Camille ROUSSELLE	Balade contée – bibliothèque	380,00 €
Noir'édit	Animation rencontre-dédicace – bibliothèque	300,00 €
COCONNIER MENUISERIE	Réparation porte de service	560,00 € HT
Alfred POESCHL	Réparation orgue de l'église	1 500,00 €
CTKI	Animation fête de la musique	1 000,00 €
Ass Le Chant des Menhirs	Animation fête de la musique : GAVINY	1 500,00 €
COMPTOIR DES BACHES	Stand parapluie	708,33 € HT

Signature de conventions avec le SDIS pour la mise à disposition de la salle Louis de la Forest et du presbytère dans le cadre de formations, manœuvres ou d'activités physiques et sportives.

Le conseil prend acte de ces décisions.

15. Divers

Commissions : point sur les travaux en cours des commissions communales.

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en vente du bien situé au 48 rue de Dinan.

Chasse : Courrier de l'Association Communale de Chasse d'Irodouër.

Modification du PLU : Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande d'examen au cas par cas, la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) a décidé que la modification du PLU est soumise à évaluation environnementale.

Bibliothèque : il est rappelé que la communauté de communes peut mettre à disposition des intervenants pour les contes.

Zone artisanale : la taxe d'aménagement sur les constructions dans les zones artisanales sera désormais perçue par l'EPCI.

Prochain conseil : 7 juillet 2022.